



**CONN CHEM
PYRETHRUM TECHNIQUE**

GARANTIE: Pyréthrin 20%

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 18535 Loi sur les produits antiparasitaires

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

poids net – 500 kg

AVERTISSEMENT

POISON

POUR D'USAGE DANS L'USINE SEULEMENT

MODE D'EMPLOI: utilisez seulement dans la fabrication d'un produit qui est enregistré sous la loi sur les produits antiparasitaires. Lire le bulletin technique pour les détails de formulation.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS: Garder le récipient fermé. Emmagasiner dans un endroit frais. Nuisible si avalé. En cas de contact sur la peau, laver avec de l'eau et du savon. Éviter la contamination de nourriture et aliments. Ce produit est toxique pour les poissons et autres animaux aquatiques. Ne pas contaminer les masses d'eau avec les solutions de nettoyage d'équipement, des gâchis ou des déchets industriels.

PREMIERS SOINS: **En cas de contact avec la peau ou vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. **Si dans les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Si ingesté**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION: Les fabricants canadiens de ce produit technique doivent disposer des superflus actifs et récipients conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquez avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUE: Administrer un traitement symptomatique.

ACUITY HOLDINGS INC..
11627-178 STREET
EDMONTON AB
T5S 1N6
Téléphone: (905) 669-9876

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))